



Journal municipal de la Ville de Lévis Volume VI – Numéro VII – Novembre 2007



www.ville.levis.qc.ca

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR LAGUEUX

Réaménagement des quadrants nord de l'échangeur Lagueux

(Sortie 305 ouest de l'autoroute Jean-Lesage)

La Ville de Lévis entreprendra bientôt d'importants travaux de réaménagement du secteur de la route Lagueux incluant les quadrants nord de la sortie 305 ouest de l'autoroute Jean-Lesage, dans le quartier Saint-Nicolas. C'est ce qu'a tenu à annoncer la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli, à l'occasion d'un point de presse, tenu à l'hôtel de ville, le 19 septembre dernier.

Sur la base d'un protocole d'entente conclu avec le ministère des Transports du Québec (MTQ),

Circulation ralentie sur le chemin Bélair

Récemment, de nouveaux panneaux de limitation de vitesse ont été érigés aux abords du chemin Bélair. La zone qui se situe à partir de la limite de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon jusqu'à l'intersection de la rue Commerciale du quartier Saint-Jean-Chrysostome passera donc de 70 km/h à 50 km/h. Ce nouveau règlement, adopté par le conseil de Ville en juillet dernier, est maintenant en vigueur.

Ce sont les résidentes et résidents, inquiets et incommodés, qui ont demandé à la Ville d'intervenir puisque des camions lourds circulaient à grande vitesse sur le chemin Bélair. C'est que l'entreprise Les Composts du Québec, située sur le chemin Bélair, accueille fréquemment des camions de livraison, de plus en plus nombreux. L'entreprise connaît depuis une dizaine d'années un développement considérable de ses activités de compostage et de fabrication de terreaux.

la Ville de Lévis assume l'entière responsabilité de la réalisation des travaux prévus à la phase 1 d'un vaste projet impliquant le réaménagement de l'échangeur Lagueux et une accessibilité accrue aux zones contiguës des quadrants nord de la sortie 305 ouest de l'autoroute Jean-Lesage. Les travaux de la phase 1 visent à permettre la mise en valeur de plus de 3 millions de pieds carrés de terrains commerciaux dans la partie nord du parc industriel Bernières et d'accroître la fluidité de la circulation dans ce secteur.



Essentiellement, les travaux prévus dans la phase 1 couvrent le réaménagement des bretelles nord de l'échangeur 305, ainsi que l'aménagement de nouvelles voies routières dans le prolongement de celles-ci, de même que la relocalisation du chemin Filteau, plus au nord. Plus précisément, ces travaux comportent les éléments suivants :

- Aménagement d'une rue commerciale à 4 voies dans la continuité des bretelles nord de l'autoroute (rue commerciale);

- Aménagement graduel d'une rue de desserte dans le parc industriel en parallèle du chemin des Oliviers (rue industrielle);
- Réaménagement de l'accès aux chemins Demers et Filteau vers le nord (dans la continuité de la nouvelle rue industrielle);
- Fermeture de l'accès au chemin Filteau sur Lagueux.

L'ensemble de ces travaux, dont la réalisation débutera au cours du printemps 2008, est estimé à 5 M\$, dont 830 000 \$ aux frais du MTQ.

Suite en page 4...

Autre règlement à venir

Afin de restreindre également la quantité de camions circulant sur le chemin Bélair, la Ville de Lévis a adopté un règlement permettant la circulation des camions sur le chemin Bélair, du coin de la rue Commerciale jusqu'aux limites du terrain de Les Composts du Québec, ce qui obligerait le passage sur le route 275. La circulation des camions lourds serait ainsi majoritairement détournée de la zone résidentielle, ce qui avantagerait 99 % de la population du secteur.

« Le conseil de Ville a approuvé ce règlement, le 4 septembre dernier, pour solutionner le problème vécu par les résidents du chemin Bélair Ouest mais nous attendons présentement l'accord provenant du ministère des Transports. Nous sommes confiants d'obtenir leur appui puisque ce règlement solutionnera la majeure partie du problème concernant la circulation des camions et des véhicules-outils », explique le conseiller municipal impliqué dans le dossier, M. Guy Dumoulin.



Sommaire

Conseil municipal.....	2
Nouvelles municipales.....	3
Gens de Lévis.....	7
Mieux connaître Lévis.....	8
CAHIER SPÉCIAL « Dénéigement ».....	A-1
Activités et événements.....	9
Nos bibliothèques.....	11
Services municipaux.....	12



Les membres du conseil et leurs fonctions

Danielle Roy Marinelli
Mairesse
Présidente du comité exécutif

Philippe Laberge
Conseiller municipal, district 1
Président de l'arrondissement
des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

Dominique Maranda
Conseillère municipale, district 2

Anne Ladouceur
Conseillère municipale, district 3
Vice-présidente du comité exécutif
Mairesse suppléante

Isabelle Demers
Conseillère municipale, district 4

Alain Lemaire
Conseiller municipal, district 5

Nicole Larouche
Conseillère municipale, district 6

Guy Dumoulin
Conseiller municipal, district 7
Membre du comité exécutif

Jean-Pierre Bazinet
Conseiller municipal, district 8
Président de l'arrondissement
des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Jean-Luc Daigle
Conseiller municipal, district 9
Membre du comité exécutif

Simon Théberge
Conseiller municipal, district 10
Membre du comité exécutif

Jean Girard
Conseiller municipal, district 11

André Hamel
Conseiller municipal, district 12

Robert Maranda
Conseiller municipal, district 13
Président de l'arrondissement de Desjardins

Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal, district 14
Membre du comité exécutif

Ann Jeffrey
Conseillère municipale, district 15

Pour joindre vos conseillers :

839-2002

Administration municipale Heures d'ouverture

Les bureaux de l'administration municipale sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Le Service à la clientèle opère en continu de 7 h 30 à 17 h 30 tous les jours ouvrables de la semaine.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Le conseil en bref

Veillez noter que les procès-verbaux adoptés par le conseil sont disponibles sur le site Internet de la Ville au www.ville.levis.qc.ca.

Séance ordinaire du 4 septembre 2007

- Adoption du Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon (agrandissement de la zone Cb-7, route Lagueux)
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement RV-2003-01-08 sur la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville et sur les frais exigibles pour les fausses alarmes
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-69 sur les arrêts obligatoires
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites du quartier Saint-Romuald et abrogeant le règlement n° 040-84 de l'ex-Ville de Saint Romuald
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement RV-2003-00-86 décrétant des travaux dans le cadre du Programme Agir, volet Habitation (Accès Logis et Logement Abordable) du gouvernement du Québec ainsi qu'un emprunt.

Séance ordinaire du 17 septembre 2007

- Délégation de membres du conseil de la Ville au colloque de la Fondation rues principales (Jean-Luc Daigle, Nicole Larouche et Dominique Maranda)
- Renouvellement du contrat d'assurance de dommages pour les organismes bénévoles

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Séances du conseil municipal

Les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Lévis ont lieu à 19 h 30 les premiers et troisièmes lundis de chaque mois, à l'exception des séances de janvier et d'août qui ont lieu le troisième lundi du mois et de la séance de juillet qui a lieu le 1^{er} lundi du mois. Si le jour fixé pour une séance ordinaire est un jour férié, la séance est tenue le jour suivant.

Le conseil de la Ville de Lévis siège dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Lévis, situé au 2175, chemin du Fleuve (ancien hôtel de ville de Saint-Romuald).

Deux périodes de questions sont prévues lors de chaque séance : la première a lieu après l'adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire ou au début d'une séance spéciale, et la deuxième a lieu après la période d'intervention des membres du conseil.

- Délégation de membres du conseil de la Ville au Gala des prix d'excellence 2007 de l'Institut d'administration publique du Québec (Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Nicole Larouche et Dominique Maranda)
- Position de la Ville à l'égard du projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes
- Demande au ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 concernant le projet de relocalisation de l'antenne ferroviaire de la Coopérative fédérée
- Délégation de membres du conseil de la Ville au souper de la Maison des aînés (Jean-Pierre Bazinet et Nicole Larouche).

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2007

- Fermeture temporaire des bibliothèques (période du 22 au 28 octobre 2007 inclusivement) pour permettre l'implantation d'un nouveau système informatique de gestion
- Proclamation de la Semaine de la citoyenneté du Canada (du 15 au 21 octobre 2007)
- Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre 2007)
- Proclamation de la Semaine de la prévention des incendies (du 7 au 13 octobre 2007).

Séances des conseils d'arrondissement

Les conseils d'arrondissement se réunissent aussi de façon régulière. Ces séances ont lieu aux bureaux de chaque arrondissement à 19 h 30, le quatrième mercredi de chaque mois, sauf en juin et en décembre où les séances ont lieu le troisième mercredi du mois. Il n'y a pas de séance durant le mois de juillet.

Les séances des conseils d'arrondissement ont lieu aux endroits suivants :

- **Arrondissement de Desjardins**
795, boulevard Alphonse-Desjardins
(ancien hôtel de ville de Lévis)
- **Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est**
959, rue de l'Hôtel-de-Ville
(ancien hôtel de ville de Saint-Jean-Chrysostome)
- **Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest**
(jusqu'au 31 décembre 2007)
Salle multifonctionnelle de la bibliothèque Albert-Rousseau
711, avenue Albert-Rousseau
Quartier Saint-Étienne-de-Lauzon



LÉVIS'informe fera paraître régulièrement, au cours des prochains mois, une série d'entrevues réalisées avec les membres du conseil municipal porteurs de différents dossiers au sein des comités, organismes et commissions de la Ville afin de mieux renseigner la population sur le rôle, la mission et les objectifs de chacune de ces instances.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS

Développer l'efficacité du transport en commun

La Société de transport de Lévis (STLévis) connaît, depuis les quatre dernières années, une hausse de 30,6 % de son achalandage. Des efforts considérables sont investis par toute l'équipe de la STLévis pour favoriser l'éclosion du transport collectif sur son territoire.

Son conseil d'administration est formé de : Messieurs Jean-Pierre Bazinet, président, Jean-Luc Daigle, vice-président, Guy Dumoulin, Robert Maranda et André Hamel, administrateurs, ainsi que de Mesdames Dominique Maranda et Anne Ladouceur, administratrices. M. Mario Sirois, quant à lui, agit à titre de directeur général. Sur ce conseil siègent deux représentants de la population lévisienne. Il s'agit de M. Michel Turner, représentant des usagers et de Mme Nathalie Plante, représentante du transport adapté.

Tous ces gens travaillent afin que la STLévis joue un rôle social, environnemental et économique à Lévis. Ils reçoivent également l'appui du conseil de Ville et de la mairesse, Mme Danielle Roy Marinelli. Se réunissant une fois chaque mois, les membres du conseil d'administration invitent les citoyennes et citoyens de Lévis à participer activement en émettant leurs suggestions et commentaires.

Par ailleurs, M. Jean-Pierre Bazinet a bien voulu nous en apprendre un peu plus sur leurs réalisations; de grandes actions pour l'année en cours et celles à venir.

Réalisations 2007

La STLévis accroît grandement ses services en 2007, grâce à la Politique de financement du transport collectif du gouvernement du Québec, avec quelque 3 600 nouvelles heures ajoutées à son offre de service. Aussi, le renouvellement de la flotte prévu jusqu'en 2010, alliant confort, fiabilité et facilité d'embarquement et de débarquement, comprendra l'acquisition d'une vingtaine d'autobus à plancher surbaissé. « Nous sommes très fiers de l'instauration de l'arrêt sur demande, permettant aux usagers, le soir, de demander au chauffeur un arrêt précis, selon la destination choisie. Les clients et particulièrement les clientes, se sentent davantage en sécurité », d'ajouter M. Bazinet. L'accès gratuit de l'accompagnateur d'une personne à mobilité réduite s'inscrit également dans les nouveautés.

En dynamisant son image, la STLévis désire étendre sa visibilité. C'est pourquoi elle participe entre autres, cette année, à la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, en offrant la gratuité à 250 personnes impliquées au Groupe de réflexion et d'action sur la pauvreté, par le biais des organismes membres. Aussi, la société a participé à la journée *En ville, sans ma voiture!* « Nous désirions démontrer à la clientèle que le transport en commun représente une vérita-

ble alternative à l'automobile pour les déplacements urbains », explique M. Jean-Pierre Bazinet.

Comme service complémentaire, la STLévis voit à la gestion du service du transport adapté, disponible également sur tout le territoire de Lévis. Avec 1 200 citoyennes et citoyens inscrits, c'est plus de 100 000 déplacements effectués en 2007, principalement pour se rendre au travail, à des soins médicaux et pour la pratique de loisirs.

Dépôt du plan quinquennal

Afin de maintenir la croissance de l'achalandage et de l'offre de service, la STLévis a récemment proposé au gouvernement du Québec son plan quinquennal. Les améliorations souhaitées visent notamment à bonifier le nombre de voies réservées dans l'axe est-ouest et de stationnements incitatifs sur l'ensemble du territoire. « L'aménagement d'un centre d'échange qui serait situé à Saint-Romuald, à la tête des ponts, permettrait d'améliorer grandement la fluidité du transport dans ce secteur achalandé. Il s'agit d'équipements supplémentaires qui contribueraient à l'efficacité des déplacements par l'économie de temps et par le nombre accru de transferts », renchérit M. Bazinet.



M. Jean-Pierre Bazinet

Des discussions intensives sont présentement en cours avec le ministère des Transports du Québec pour la question du financement de ces projets.

Communauté métropolitaine de Québec

Notons que le président de la STLévis, M. Jean-Pierre Bazinet, siège également au comité de travail de la Communauté métropolitaine de Québec visant à favoriser l'harmonisation des liens interrives. L'un des principaux objectifs de ce comité consiste à améliorer la circulation des personnes sur l'ensemble du territoire de Québec et de Lévis. Des projets sont présentement à l'étude et seront annoncés prochainement.

Une société compétitive

La STLévis se retrouve classée parmi les sociétés de transport les plus performantes en ce qui a trait à ses coûts d'entretien par kilomètre parcouru; ceci permet à la STLévis de maintenir des tarifs compétitifs, en comparaison avec certaines villes qui s'y apparentent en terme de grandeur de service. « Nous sommes très vigilants concernant l'entretien de nos véhicules; en ce sens, les relations de travail et le dévouement de l'équipe de l'atelier d'entretien permettent un sain climat », rajoute le président de la STLévis.

De nouvelles perspectives d'avenir sont déjà envisagées à la STLévis; celle-ci projette de s'associer avec de grands générateurs de déplacement tels que le réseau hospitalier, celui de l'enseignement, des affaires ainsi que celui de l'industrie.

LAISSONS PARLER LES CHIFFRES

La Société de transport de Lévis, c'est :

- 97 personnes travaillant au sein de cette organisation, dont 65 chauffeuses et chauffeurs
- Un budget de près de 13 millions de dollars en 2007
- 3 500 000 déplacements en 2006
- 130 000 heures de transport en 2006
- 3 400 km parcourus en 2006
- 68 véhicules en période de pointe
- 551 km² de territoire à desservir

LES PARTENAIRES :

- Ville de Lévis
- UQAR
- Cégep Lévis-Lauzon
- Commission scolaire des Navigateurs
- Ministère des Transports du Québec
- Institutions d'enseignement privées
- Autocar des Chutes
- Transport Auger





...SUITE de la UNE Réaménagement des quadrants nord de l'Échangeur Iagueux

Outre les aspects reliés à la circulation automobile, la réalisation des travaux de la **phase 1** favorisera le développement commercial du secteur au profit des résidentes et résidents des quartiers Saint-Nicolas et Saint-Étienne-de-Lauzon, des automobilistes en transit sur l'autoroute Jean-Lesage ainsi que des entreprises du parc industriel Bernières.

Lors d'une assemblée publique d'information, tenue à la bibliothèque Albert-Rousseau, le



20 septembre, le ministère des Transports du Québec a fourni quelques détails supplémentaires au sujet de la **phase 2** qui consistera en l'élargissement du viaduc autoroutier et du viaduc du CN ainsi qu'au redressement et à l'élargissement de la route Iagueux entre le chemin industriel et la nouvelle intersection Iagueux/Demers et Filteau. Les travaux de la **phase 2** sont cependant tributaires d'une étude d'impact environnemental ainsi que d'un processus d'évaluation par le BAPE. Ils ne pourront commencer qu'après avoir franchi ces étapes préalables.

TERRITOIRE DE LÉVIS

La construction va bon train

La population lévisienne a de quoi se réjouir, car les domaines industriel et commercial prennent de l'expansion. Plusieurs investisseurs ont choisi d'établir leurs entreprises sur le territoire de la Ville de Lévis. Nous n'avons qu'à penser à la récente entente intervenue entre la Ville et le Parc technologique du Québec métropolitain pour la création de l'Innoparc s'inscrivant dans une démarche de planification du développement économique en visant à renforcer la vocation technologique de Lévis et de ses entreprises.

De fortes augmentations se sont inscrites au cours de la saison estivale, soit pour les mois de juin, de juillet et d'août, concernant la valeur des travaux des constructions industrielles et commerciales. Des hausses atteignant respectivement 466 % et 368 % pour la valeur des travaux des constructions industrielles et commerciales de juin 2007, comparativement à la même période l'an dernier. La valeur de ces travaux passe donc de 1 097 000 \$ à 6 208 000 \$ pour le secteur industriel et de 7 529 000 \$ à 35 500 000 \$ en ce qui a trait au secteur commercial.

de l'année 2007. Les mois de juin et de juillet se comparent à ceux de l'an dernier, puisqu'ils oscillent entre 3 % et 1 %.

La diminution la plus significative concerne la construction institutionnelle qui a connu une chute de 63 % de la valeur de ces investissements pour juin et juillet 2007 par rapport au mois de juin et de juillet 2006 ainsi que de 62 % pour le mois d'août dernier en comparant le même mois de l'année précédente.

Pour ce qui est de la construction résidentielle, c'est en août 2007 que s'inscrit la plus forte augmentation, soit de 21 % de la construction principale. Des investissements de l'ordre de 91 887 473 \$ au mois d'août 2006 qui se comparent à 111 014 103 \$ pour le même mois



Démolir pour mieux protéger...



L'usine L'Hoir, située au 4415, rue Saint-Laurent dans le quartier Lévis, a été vendue par la famille du même nom, en 1984, à une entreprise qui a mis fin à ses opérations par la suite. Elle fut ensuite achetée par un promoteur en 1989. Ce dernier, loin d'investir pour développer un quelconque projet, laissa plutôt l'édifice à l'abandon. La Ville de Lévis, en ce temps, a d'ailleurs dû intervenir à plusieurs reprises pour rappeler à l'ordre le promoteur afin qu'il sécurise les lieux, devenus à risque pour les personnes s'approchant de l'édifice. Des négociations ont même été entreprises afin que la Ville fasse l'acquisition de l'usine. Mais il a été impossible de trouver un terrain d'entente avec le propriétaire.

En 2006, la Ville a demandé une expertise à une firme d'ingénierie, pour connaître l'état exact des lieux et, le cas échéant, obliger le propriétaire à effectuer des travaux pour sécuriser l'édifice. Cette étude révéla que l'état de délabrement était tel qu'il fallait envisager la démolition du bâtiment. Par ailleurs, l'usine laissée à l'abandon depuis plus de vingt ans, attire maintenant de plus en plus de squatteurs et de personnes en mal de sensations fortes. Ce phénomène augmente grandement les risques d'accident.

Dernièrement, un nouvel acquéreur, M. Robert Naud, s'est montré intéressé à développer le site. L'état du bâtiment a de nouveau été évalué par une firme d'ingénieurs. Celle-ci estime également que le bâtiment devrait être démoli rapidement pour une question de sécurité du public. À la lumière de ce résultat, la Ville a demandé à son tour une expertise à une autre firme d'ingénierie qui confirma le diagnostic. « *Considérant le risque imminent d'effondrement de certaines parties de mur et l'état de ruine du bâtiment, nous ne pouvons que recommander sa démolition complète. Étant donné que les risques d'occupation des lieux augmentent, cette démolition est urgente* », peut-on lire dans le rapport de l'ingénieur en structure, mandaté par la Ville.

Protection du patrimoine

La Ville et le nouveau propriétaire, conscients de la valeur que représente l'usine L'Hoir et l'ensemble de son site dans l'histoire collective lévisienne et agissant en conformité avec la Politique culturelle, ont commandé une évaluation patrimoniale à une entreprise spécialisée. Celle-ci a effectué un relevé photographique afin de conserver des traces documentaires de l'édifice. L'étude réalisée à l'été 2007, visait à identifier les composantes architecturales d'intérêt pouvant être récupérées en prévision des travaux de démolition imminents. Le document de travail remis recommande de conserver debout la façade du bâtiment située près du Parcours des Anses. La seconde proposition représente davantage un plan alternatif au cas où il serait impossible de réaliser la première

recommandation. Il s'agit du démantèlement du mur, de son entreposage temporaire et de sa reconstitution totale ou partielle sur le même site.

D'ores et déjà, à la lumière de cette étude, le propriétaire des lieux s'est prononcé en faveur de la première recommandation. La Ville dont le rôle est d'accueillir le promoteur et de le guider dans les différentes phases de son projet à travers l'appareil administratif, se montre encouragée pour la suite du projet. « *Voilà un promoteur à l'écoute des préoccupations de la Ville et du milieu et qui est ouvert à préserver certains vestiges de ce témoin du passé* », a affirmé la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli. Des rencontres ont déjà eu lieu avec le promoteur et des représentants d'organismes, notamment les responsables de la maison Louis-Fréchette. Enfin, il est entendu que tout projet qui verra le jour à cet endroit devra s'intégrer à l'environnement et tenir compte des préoccupations de la Ville et du milieu.

Bref historique de l'usine L'Hoir

L'histoire de l'usine L'Hoir remonte à 1936. La coopérative des producteurs de produits de l'érable connaît, cette année-là, de graves difficultés en raison d'une contamination au plomb provenant de la protection contre la rouille des seaux en fer blanc. Pour remédier à la situation, la coopérative et la Caisse populaire de Lévis font venir de Belgique l'industriel Georges-Armand L'Hoir qui possède là-bas deux usines d'aluminium. Avec leur aide, il construit, en 1939, une usine dans l'anse Fréchette qui produit des contenants d'aluminium pour la récolte de l'eau d'érable. L'usine a produit jusqu'à 18 millions de seaux et différents types de casseroles, marmites et citernes. L'usine a été construite en trois étapes : une première en 1939, une seconde en 1940 et la troisième en 1950. La famille L'Hoir a vendu l'entreprise en 1984 et les acheteurs ont, par la suite, déclaré faillite. L'usine est donc désaffectée depuis plus de vingt ans.



EXERCICE DE FUITE TOXIQUE

Résultat concluant pour la Ville de Lévis et Ultramar

Effectué le 25 septembre dernier, en collaboration avec le Service de la sécurité incendie, l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, le Service de police de la Ville de Lévis, le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Transports, la Direction régionale de la sécurité civile, Environnement Canada, la Sûreté du Québec et l'entreprise ambulancière Dessercom, l'exercice de fuite toxique à la raffinerie Jean-Gaulin d'Ultramar à Lévis avait comme objectif de mettre à l'épreuve la coordination de tous les intervenants lors d'un sinistre impliquant une fuite toxique, notamment le H₂S et le SO₂, mettant en cause la santé des travailleurs. L'exercice impliquait tous les travailleurs présents sur le site de la raffinerie, soit environ 800 personnes.

« Sur les lieux, nous avions une équipe de 30 pompiers et 16 policiers répartis dans une vingtaine de véhicules d'urgence. De plus, une vingtaine de personnes de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches ont participé à la simulation. Cet exercice vient confirmer la pertinence des

efforts consentis depuis plusieurs années par tous les partenaires du Comité mixte municipal et industriel de la Ville de Lévis (CMMI). Les résultats concluants nous permettent d'affirmer que les liens tissés avec nos partenaires du CMMI et nos travaux de préparation des mesures d'urgence ont porté fruit », a précisé le directeur du Service de la sécurité incendie de Lévis, M. Dominique Fortin.



Étaient présents lors de la conférence de presse : M. Richard Boucher, directeur général de Ultramar; Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis; M. Dominique Fortin, directeur du Service incendie de la Ville de Lévis; Dr François Paquet, coordonnateur médical régional des mesures d'urgence de l'Agence de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches.

Pour la Ville de Lévis, les principaux défis étaient le déploiement du poste de commandement mobile (PC) du Service de la sécurité incendie et

la coordination de tous les intervenants. Pour le secteur de la santé, cet exercice de simulation permettait de mesurer la performance de la chaîne d'interventions préhospitalières et de la santé publique, dans le cadre d'un déclenchement des mesures d'urgence présentant un potentiel élevé de blessés, en lien avec une fuite de gaz hautement toxique.

Ultramar possède une brigade médicale composée de 11 premiers répondants, la plupart ayant été impliqués lors de cet exercice. La raffinerie a aussi sur son site plus d'une quarantaine de secouristes formés, dont une quinzaine ont aussi participé à l'exercice. Le Centre des opérations d'urgence et le Centre de coordination des urgences d'Ultramar ont été déployés. Une équipe de 20 personnes a vu au bon déroulement de l'exercice.

Rappelons que le CMMI est un comité mis sur pied par la Ville dont la mission est « d'élaborer et de mettre en place un processus intégré de gestion des risques d'accidents industriels majeurs », notamment par la mise en commun des ressources, de l'expertise professionnelle, de l'équipement, des connaissances et de l'expérience spécifique de chacun des membres.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Dévoilement des travaux d'agrandissement

La mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli, ainsi que le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, M. François Barret, ont dévoilé, le 3 octobre dernier, d'importants travaux d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Saint-Lambert-de-Lauzon. M. Guy Dumoulin, président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière, a présenté, quant à lui, l'ensemble des travaux.

Dès l'automne 2007, deux nouvelles cellules d'une capacité de 200 000 tonnes seront construites, pour une durée de vie estimée à quatre ans. La Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière procédera également à la construction d'un bassin consacré à l'entreposage des lixiviats provenant des déchets, de même qu'à l'érection d'un nouveau bâtiment pour le poste de pesée. Les travaux d'agrandissement comprendront également le recouvrement final des deux cellules complétées et la prolongation du système de captage des biogaz.

Les travaux qui seront terminés à l'automne 2007, représentent des investissements atteignant 4 300 000 \$. La Ville de Lévis financera 95 % de cette somme, tandis que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon assumera le 5 % restant. Le financement par règlement d'emprunt de ces travaux majeurs entraînera une augmentation des coûts d'enfouissement et de traitement des déchets de 5 \$ la tonne, portant ainsi le coût total à 64 \$ la tonne pour l'année 2008, comparativement à 59 \$ en 2007.



« Au moment de la mise en opération de la Régie intermunicipale de gestion des déchets, nous avons eu la belle collaboration entre les municipalités de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière, ce qui a permis une cohabitation harmonieuse dans le milieu. Cette collaboration entre Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon ne s'est jamais démentie tout au long des dernières années. Les investissements se poursuivent pour améliorer la performance environnementale du lieu », a déclaré la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli.

En matière d'amélioration de la performance environnementale, le maire de Saint-Lambert-de-Lauzon, M. François Barret, a, pour sa part, profité de l'occasion pour faire connaître l'objectif, à moyen terme, de valoriser les biogaz qui sont soustraits de la masse de déchets afin de créer une source d'énergie bénéfique sur le plan économique, de même que sur le plan environnemental. « Pour cela, la Régie compte s'associer avec différentes unités de recherche universitaire dans le but de réunir toutes les conditions

M. Louis Fleury, de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière; Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis; M. François Barret, maire de Saint-Lambert ainsi que M. Guy Dumoulin, président de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière.

favorables au développement et à l'exploitation d'une technologie fiable et performante ».

Rappelons que le lieu d'enfouissement technique de Saint-Lambert-de-Lauzon fut ouvert en 1998, avec une capacité de 500 000 tonnes de déchets. Il répond en tout point aux exigences environnementales édictées dans le nouveau règlement provincial sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, ce qui en fait l'un des plus grands sites publics de nouvelle génération au Québec. Ainsi, les nouvelles cellules qui s'ajoutent cette année ont été construites sur le même principe que les précédentes, soit un système d'imperméabilisation à deux niveaux de protection permettant de capter les lixiviats générés par les déchets afin de les traiter de façon sécuritaire pour la population et l'environnement.



CENTRE CULTUREL

LA PISCINE NOMMÉE PIERRE-LÉTOURNEAU



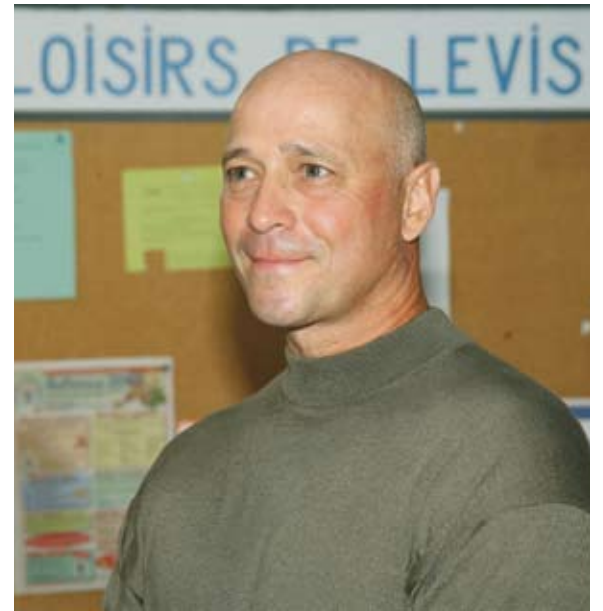
La Ville de Lévis a procédé, le 26 septembre dernier, à l'inauguration de la piscine Pierre-Létourneau du centre culturel, en présence de l'invité d'honneur, M. Pierre Létourneau, de la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli, de membres du conseil municipal ainsi que de plusieurs nageurs et nageuses.

Reconnu pour ses performances grandioses dont le fameux exploit de parcourir à la nage, la dis-

tance entre Montréal et Québec, soit 250 km en cinq jours, M. Létourneau est également vu par ses pairs comme un exemple de motivation et de détermination. Athlète émérite mais encore, athlète doté d'un grand sens du partage, il était notamment l'invité d'honneur au triathlon de Lévis, édition 2007.

« La Ville de Lévis est fière de nommer la piscine du centre culturel, la piscine Pierre-Létourneau, en reconnaissance à cet athlète accompli et engagé. Il agira à titre d'ambassadeur auprès de nos jeunes athlètes », de dire Mme Danielle Roy Marinelli.

C'est à la suite d'une demande provenant de la population que l'idée de nommer un équipement sportif, précisément une piscine, a fait son chemin dans les bureaux municipaux. Dans le milieu des maîtres-nageurs, cette reconnaissance de l'un des leurs est perçue comme un grand honneur, bien mérité par Pierre Létourneau. Celui-ci a démontré d'excellentes qualités de nageur d'endurance : 77 km pour le tour de l'île d'Orléans, 25 km dans le fleuve Saint-Laurent (Lévis-Saint-Michel), 20 km au lac Matapédia, 15 km au lac Memphrémagog, etc.



Son exploit de parcourir Montréal-Québec à la nage lui a valu les honneurs d'un livre intitulé *Le nageur pèlerin*, publié en 2007 aux Éditions de la Francophonie.

COUPE D'ARBRES

La Ville de Lévis agit pour contrer le vandalisme

À la suite de l'acte de vandalisme concernant la coupe d'arbres en bordure du fleuve dans le parc Saint-Laurent, la Ville de Lévis désire réitérer l'interdiction absolue d'abattre des arbres. Il s'agit d'un terrain public géré par la Ville et comme tous les terrains riverains, celui-ci doit se soumettre aux règlements de protection des rives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, exigeant que les dix premiers mètres d'une rive doivent être protégés et demeurer boisés afin de préserver la qualité de l'eau et des habitats fauniques.

Les résidentes et résidents de ce secteur, habitués de bénéficier d'une vue panoramique sur le fleuve, voient plutôt apparaître des végétaux qui

reprennent vie. C'est qu'aujourd'hui existe une conscientisation environnementale qui appelle les décideurs à protéger les rives et la conservation du couvert végétal en fait partie prenante.

Projets de percées visuelles

Consciente de la dualité qui règne entre le désir d'avoir une vue panoramique sur le fleuve et la protection des rives et du littoral, la Ville de Lévis développe trois projets pilotes de gestion des végétaux afin de créer des percées visuelles sur le fleuve tout en créant des paysages offrant un ensemble visuel identitaire aux rives.

L'intérêt de la Ville de Lévis consiste d'abord à associer les résidentes et résidents, des sites retenus pour les projets pilotes, à une démarche visant l'établissement d'un plan d'aménagement d'ensemble qui tiendra compte des préoccupations de toutes les personnes et organismes interpellés dans la gestion des rives et du paysage.

Deuxièmement, la Ville souhaite une implication directe de la population dans l'aménagement de ce nouveau paysage qui créera des percées visuelles sur le fleuve et la rive nord à l'intérieur d'une pratique de gestion des végétaux, respectueuse de l'environnement. À cet effet, la Ville travaille avec trois comités de citoyennes et citoyens afin de procéder, avec l'aide d'une architecte du paysage, à l'élaboration de plans d'aménagement qui seront réalisés par les comités de citoyens, avec une participation de la Ville équivalente à la participation des groupes.

Pourquoi l'implication des riveraines et riverains? Pour assurer le bon déroulement des différentes phases de réalisation du projet : la planification, la réalisation des travaux et l'entretien des végétaux. Leur implication permettra d'affirmer le sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes à leur milieu et ceux-ci n'hésiteront pas à le défendre contre les vandales.

La terrasse de Lévis sera restaurée en 2008

Inaugurée en 1939, la terrasse de Lévis, située au pied de la côte du Passage, offre une vue imprenable sur le fleuve Saint-Laurent et sur Québec. Elle est constituée de murs de béton solidifiés au moyen de contreforts dans les parties les plus hautes. Une dalle de béton longe le haut des murs permettant ainsi la promenade des visiteuses et visiteurs d'ici et d'ailleurs.

L'usure du temps a néanmoins commencé son œuvre et la structure de la terrasse présente maintenant des signes de vieillesse. En suivant les recommandations d'experts à la suite d'une étude, le conseil de Ville a décidé de procéder aux travaux correctifs le plus rapidement possible afin de prévenir une dégradation majeure et ainsi assurer la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens.

Le conseil municipal a adopté une résolution, le 1^{er} octobre dernier, afin d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie. Les travaux d'envergure de sta-

bilisation et de réfection devraient débuter au printemps 2008 et seront entrepris par la firme Tecult inc.



CAHIER SPÉCIAL À CONSERVER

UNE TEMPÊTE D'INFORMATIONS... ...pour vous éviter les sueurs froides de l'hiver!

L'arrivée du temps froid nous oblige à parler de l'hiver et de ses conséquences pour plusieurs d'entre nous. Afin d'assurer à toute la population un service de déneigement des plus efficaces et sécuritaires, il est important dans une ville comme la nôtre que chacune et chacun puisse faire sa part. Qu'il s'agisse de l'installation d'un garage ou d'un abri temporaire, de la protection de ses aménagements, de la pose de balises, il faut savoir que la réglementation municipale, si elle est respectée, permettra d'éviter des accidents et par le fait même l'ajout de coûts supplémentaires.

Lors d'abondantes précipitations de neige, certains équipements de déneigement peuvent à l'occasion endommager des aménagements situés sur l'emprise de la Ville d'où l'importance de bien signaler vos installations. Afin de vous aider dans vos préparatifs de la saison, le Service des travaux publics de la Ville de Lévis vous invite à lire attentivement les différentes recommandations proposées dans ce cahier spécial.

Neige déposée dans la rue

Les citoyennes et citoyens sont autorisés à déposer, de chaque côté de leur entrée charretière, **SEULEMENT** la neige laissée par le chasse-neige, sans réduire les voies de circulation.

Une équipe de patrouilleurs vérifie si les citoyennes, citoyens ou entrepreneurs en déneigement déposent de la neige, provenant de leur entrée charretière, dans la rue, sur le trottoir, les aires de stationnement ou dans un parc appartenant à la Ville. S'il y a lieu, une déposition, accompagnée d'une photographie, est remise au Service de police afin qu'un constat d'infraction soit émis aux personnes concernées, cela dans le but de faire respecter l'article 498 du Code de la sécurité routière.

Article 498 du Code de la sécurité routière

Quiconque ne peut déposer, jeter, lancer ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace ou une matière quelconque sur un chemin public. Si tel était le cas, cette procédure engendrerait des coûts supplémentaires à l'ensemble des contribuables de Lévis.

Sommaire

Neige déposée dans la rue	A-1
Déneigement des bornes d'incendie	A-1
Tassement de la neige	A-2
Enlèvement de la neige	A-2
Une mesure transitoire	A-2
Protection des aménagements	A-2
Les balises	A-3
Positionnements des bacs	A-3
Boîtes aux lettres rurales	A-3
Garages et abris d'hiver	A-3
Stationnement de nuit	A-4
Panneaux de signalisation	A-4
Opération déneigement	A-4



Déneigement des bornes d'incendie

Afin d'assurer la protection des citoyennes et citoyens, il est primordial que les bornes d'incendie soient déneigées et accessibles le plus rapidement possible après une bordée de neige. La Ville de Lévis se fait un devoir de les dégager dans les 72 heures suivant la fin des précipitations.

La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de ne pas jeter, lancer ou souffler de la neige sur la borne d'incendie ou

dans l'espace dégagé lui donnant accès. En cas d'incendie, cette borne peut sauver des vies... peut-être même, celle de votre famille.

TASSEMENT DE LA NEIGE

« GRATTAGE »

Le tassement de la neige, aussi appelé le « grattage », s'effectue le jour ou la nuit comme suit :

- Dans les rues, l'opération consiste à tasser la neige sur le côté de la rue
- Sur les trottoirs, l'opération consiste à tasser la neige vers la rue
- Dans les aires de stationnement, le tassement de la neige s'effectue à un endroit prédéterminé



La collaboration des citoyennes et citoyens est demandée afin de respecter le Règlement RV-2005-04-24 portant sur le stationnement en période hivernale (stationnement de nuit) qui favorise grandement les opérations de déneigement. Lorsque l'opérateur n'a pas à contourner les véhicules ou n'a pas à effectuer de manoeuvres parce que deux véhicules sont stationnés côte à côte, le tassement de la neige se fait plus rapidement et permet de ne laisser aucune accumulation dans les rues, sur les trottoirs et les aires de stationnement.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

(SOUFFLAGE)

L'enlèvement de la neige est fait à l'aide de souffleuses qui projettent celle-ci directement sur les terrains ou dans un camion qui la transporte par la suite dans un site d'élimination des neiges usées reconnu par la Ville de Lévis.

L'enlèvement de la neige s'effectue en priorité sur :

- Les boulevards, artères principales, routes collectrices nommées ainsi que les trottoirs
- Les rues collectrices des secteurs résidentiels ainsi que les parcours d'autobus
- Les rues et routes secondaires des secteurs résidentiels
- Les rues à faible circulation, ruelles, culs-de-sac et aires de stationnement

CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Il faut éviter de déposer des obstacles tels que des protections hivernales (ex. toile sur le gazon), un abri d'auto, un arbre de Noël ou un château fort pour les enfants, trop près de la rue, dans la zone de soufflage.
- Il est important d'installer les jeux extérieurs, comme les paniers de basket-ball ou les filets de hockey, directement sur sa propriété, assez loin de la rue, de manière à éviter les accidents et à ne pas entraver la circulation des véhicules de déneigement.
- Il est aussi important de débayer les toitures inclinées des résidences, les balcons, les galeries et les auvents. Tout propriétaire est responsable des accidents qui pourraient être causés par des chutes de neige ou de glace occasionnées par des accumulations.

UNE MESURE TRANSITOIRE

Le conseil de Ville a adopté une modification au règlement RV-2004-03-13 qui fait en sorte que le transport de la neige, principalement sur le territoire de l'ex-Lévis et de quelques rues dans les arrondissements des Chutes-de-la-Chaudière-Est et des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, se fera par alternance pour la saison 2007-2008. À partir de la saison 2008-2009, la neige ne sera plus transportée, mais ATTENTION, il y a des endroits où la neige continuera d'être ramassée, peu importe le secteur. En effet, la Ville a adopté des critères qui répondent à un ensemble de préoccupations liées principalement à la sécurité et ce, afin de déterminer les endroits où la neige sera ramassée.

Voici ce que dit le règlement à propos de ces critères :

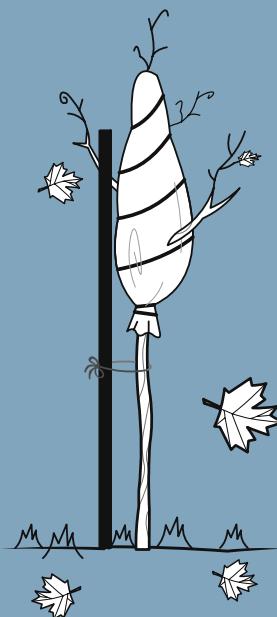
LE TRANSPORT DE LA NEIGE SERA AUTORISÉ SEULEMENT :

- Dans les rues où il y aura moins de 4 mètres entre la bordure de rue et la façade du bâtiment
- Lorsqu'il y aura moins de 4 mètres disponibles pour déposer la neige à cause du stationnement en bordure de rue, de l'aménagement paysager, d'une haie de cèdres, etc.
- Dans les segments de rue, boucles de virage et culs-de-sac, cours d'eau, ponts et viaducs
- Lorsque l'accumulation sur un terrain dépassera 3,5 mètres (12 pieds) de hauteur
- Lorsqu'il n'y aura plus d'espaces disponibles pour déposer la neige sur le terrain
- Lorsque la pente de l'accumulation ne permettra plus d'en assurer la stabilité (ex. verglas)
- Pour assurer le triangle de visibilité aux intersections.

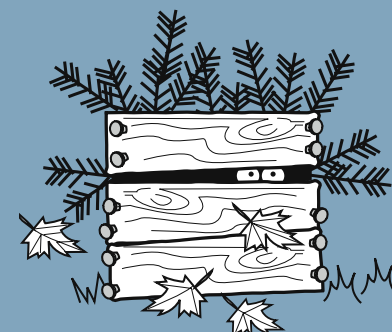
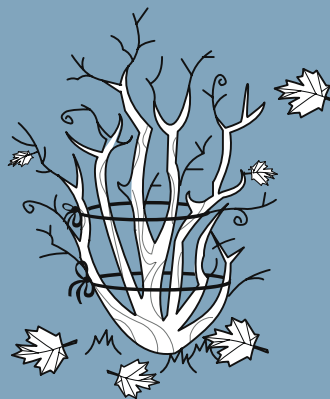
LA NEIGE SERA SOUFFLÉE SUR LES TERRAINS :

- Uniquement dans les rues ou endroits qui ne correspondront pas aux critères énumérés précédemment.

PROTECTION DES AMÉNAGEMENTS



Avant que l'hiver s'installe et que débutent les opérations de déneigement, il s'avère impératif que chaque citoyen agisse de façon à préserver ses aménagements tels : arbustes, haies, clôtures, arbres, murs, murets, etc. et ainsi éviter tout bris éventuel.



LES BALISES

MESURES À PRENDRE :

Il est de sa responsabilité de poser des balises afin de délimiter son terrain. La Ville, quant à elle, installe des guides de rue dans les courbes, les rayons de rue ainsi que lorsqu'il y a présence de puisards.

ASTUCES :

- Installez les balises aux coins de votre terrain, juste en bordure de la rue ou
- Indiquez à votre entrepreneur en déneigement l'endroit précis où poser les balises.

BONNE MÉTHODE



MAUVAISE MÉTHODE



POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Les bacs à ordures et les bacs bleus de récupération séjournent parfois en bordure de la voie publique pendant une période de temps beaucoup trop longue. Cela n'est pas esthétique pour l'environnement et, de plus, cela peut représenter un risque pour la sécurité.

Quelques recommandations

À l'approche de la saison hivernale, des précautions s'imposent en ce qui a trait aux bacs roulants et aux bacs de récupération lors des collectes :

- Placez les bacs en bordure de la voie publique la veille de la collecte à compter de 19 h ou le matin même de la collecte avant 7 h
- S'assurer que les bacs roulants soient suffisamment éloignés des balises afin que ces dernières ne puissent être endommagées au passage du bras mécanique
- S'assurer que les bacs roulants soient toujours placés à bonne distance de tout arbre, arbuste, clôture, muret ou abri d'automobile

BONNE MÉTHODE



MAUVAISE MÉTHODE



BONNE MÉTHODE



MAUVAISE MÉTHODE



BOÎTES AUX LETTRES RURALES

Plusieurs propriétaires auront à préparer, en vue de l'hiver, les aménagements requis pour l'installation de boîtes aux lettres en bordure des chemins ruraux. On sait que la poste canadienne dispose de normes, à cet effet, accompagnées d'un plan d'installation. Ces normes sont toujours en vigueur et ont été adoptées par le ministère des Transports ainsi que par l'ensemble des municipalités du Québec.

Détails de la norme

Les boîtes aux lettres doivent être installées à plus ou moins 3 mètres de la ligne de rive de la route. Il appartient à chaque propriétaire d'obtenir un permis pour faire cet élargissement et de l'entretenir en hiver, à ses frais. Si la route est la propriété du ministère des Transports du Québec, vous pouvez obtenir plus d'information en appelant au 832-6121. Si la route relève de la municipalité, vous pouvez faire appel au Service des travaux publics de votre arrondissement.

Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur

son terrain. Pour cette raison, il est important d'installer des balises à proximité afin d'indiquer la présence d'une boîte aux lettres à cet endroit. Si la boîte n'est pas installée convenablement et n'est pas protégée contre les opérations de déneigement, la Ville de Lévis ne peut s'engager à défrayer les bris causés.

Nous comptons sur votre collaboration pour améliorer la sécurité routière dans votre secteur et ainsi faciliter les opérations de déneigement.

BONNE MÉTHODE



MAUVAISE MÉTHODE



GARAGES ET ABRIS D'HIVER

Les périodes de l'année durant lesquelles il est permis d'installer sur sa propriété un garage ou un abri d'hiver de même que les modalités d'implantation sont propres à chaque quartier. Pour cette raison, nous vous invitons à consulter le *Guide du citoyen* dans l'annuaire de la Rivésud.



OPÉRATION *Déneigement*

Stationnement de nuit en période hivernale



Réglementation en vigueur

Un règlement sur le stationnement de nuit en période hivernale est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis. Ce règlement (RV-2005-04-24) a été adopté dans le but de rendre les rues et trottoirs de la Ville plus sécuritaires pendant la période hivernale et de faire en sorte que les voies publiques soient déblayées le plus efficacement possible lors et après les précipitations de neige. Ce règlement établit les règles du stationnement de nuit en période hivernale sur les chemins publics, soit du 1^{er} décembre au 15 mars de chaque année.

Du 1^{er} décembre au 15 mars

La réglementation stipule que sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis, il est permis de stationner sur les voies publiques **en tout temps**, sauf :

- Sur les voies publiques où des panneaux de signalisation indiquent une interdiction de stationner
- Lorsqu'une opération de déneigement est déclenchée.

Interdiction de stationner lors d'une « Opération déneigement »

Lorsqu'une « Opération déneigement » est décrétée, **il est interdit de stationner un véhicule routier sur les voies publiques de 23 h à 7 h**. Cette opération est annoncée à la population au moyen d'un système de répondeur, avant 16 h, au 838-4175.

Fin de l'interdiction de stationner

L'interdiction de stationner est levée lorsque l'opération de déneigement est terminée dans l'arrondissement; l'annonce de la fin de cette opération est faite sur le répondeur.

Cependant, l'interdiction de stationner est également levée lorsque la neige a été soufflée ou tassée en dehors de l'accotement d'une voie publique située en front d'un terrain.

Interdiction de stationner de 23 h à 7 h sur certaines voies publiques

Sur certaines voies publiques, le stationnement est cependant interdit de 23 h à 7 h du 1^{er} décembre au 15 mars, tel qu'indiqué sur les panneaux de signalisation installés en bordure desdites voies publiques. Il s'agit des artères principales de circulation, de certaines rues collectrices ainsi que du côté des rues où le trottoir est déneigé.

Interdiction de stationner de 3 h à 7 h sur certaines voies publiques

Sur certaines rues, le stationnement est interdit de 3 h à 7 h, du 1^{er} décembre au 15 mars, de chaque année, tel qu'indiqué sur les panneaux de signalisation installés en bordure desdites voies publiques. Il s'agit de secteurs où ont lieu des activités commerciales qui peuvent se prolonger jusqu'à 3 h du matin.

- **Détenteurs de vignettes :** le stationnement est autorisé, sauf lors d'une opération déneigement.

Panneaux de signalisation

Des panneaux de signalisation relatifs à la réglementation sont installés :

- Information de l'application générale aux entrées de la ville
- Information particulière sur certaines voies publiques
- Avis donné sur répondeur

OPÉRATION *Déneigement*

L'opération déneigement est annoncée à la population au moyen d'un système de répondeur.



838-4175

Choisissez le message destiné à votre arrondissement pour savoir si une opération de déneigement y est en vigueur. **Dans quel arrondissement habitez-vous?**

Arrondissement de Desjardins

- Quartier Lévis
- Quartier Pintendre
- Quartier Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy

Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

- Quartier Charny
- Quartier Sainte-Hélène-de-Breakeyville
- Quartier Saint-Jean-Chrysostome
- Quartier Saint-Romuald

Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

- Quartier Saint-Étienne-de-Lauzon
- Quartier Saint-Nicolas
- Quartier Saint-Rédempteur

Lors d'une opération déneigement, tout véhicule stationné dans un endroit interdit peut être déplacé aux frais de son propriétaire. De plus, quiconque contrevient à l'un des articles de cette réglementation commet une infraction et est passible d'une amende de 30 \$.

Info déneigement

Le déneigement du territoire de la Ville de Lévis représente plus ou moins 13 M\$, soit près de 10 % du budget total d'opération de la Ville. Cette activité nécessite le déploiement de près de 100 véhicules, en régie compte tenu du déneigement de plus de mille rues, trottoirs et aires de stationnement.

Il existe trois points de service, soit :

Arrondissement de Desjardins

225, rue Saint-Omer
Lévis (Québec) G6V 6N4
Téléphone : 418 838-4171

Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est

470, 2^e Avenue
C. P. 43100
Saint-Romuald (Québec) G6W 7W9
Téléphone : 418 835-8544

Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

1240, chemin Filteau
Saint-Nicolas (Québec) G7A 1A5
Téléphone : 418 835-8521

L'hiver nous réserve souvent des surprises...

Adoptons une attitude positive pour mieux apprécier cette saison!

En cas de réclamation

Pour toute question concernant une réclamation à la Ville de Lévis à la suite d'un accident ou de blessures, veuillez contacter le Service des affaires juridiques au 839-2002.

À conserver



Opération déneigement

Du 1^{er} décembre 2007 au 15 mars 2008
Interdiction de stationner de 23 h à 7 h
Avis donné sur répondeur

838-4175



Le Comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire de la Ville de Lévis a tenu, le 13 septembre dernier, sa soirée de remise de prix dans le cadre du concours Ma ville fleurie. Ce dernier, on se rappellera, en était à sa première édition cette année puisqu'il a remplacé le concours mieux connu ces dernières années sous l'appellation Maisons fleuries.

Le concours Ma ville fleurie a pour but de reconnaître les efforts des citoyennes et citoyens ayant à cœur l'embellissement de leur propriété et

de leur environnement. La nouvelle formule consistait à choisir au hasard soixante rues par arrondissement parmi lesquelles une propriété était retenue pour évaluation par une équipe professionnelle en horticulture. Les gagnantes et gagnants ont été désignés par tirage au sort parmi les 180 propriétés s'étant illustrées par la présence de végétaux, d'arbres et arbustes ainsi que par les plantes vivaces et annuelles. En guise de prix, les lauréates et lauréats ont reçu un chèque-cadeau échangeable dans les centres jardins de Lévis. Plusieurs prix de présence

ont également été remis au grand plaisir de l'assistance.

La mairesse de Lévis, accompagnée de membres du conseil municipal, a profité de l'occasion pour remercier sincèrement et féliciter les artisans bénévoles qui ont une fois de plus contribué à l'embellissement de leur milieu de vie et de la Ville de Lévis plus spécialement.

Félicitations à toutes et à tous!

CHANTIER A.C. DAVIE 1829-1989



Dévoilement d'une plaque commémorative

Le 28 août dernier, avait lieu une cérémonie pour le dévoilement d'une plaque commémorant l'importance historique nationale du chantier A.C. Davie de Lévis. Cette plaque fut remise par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en présence de Madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis, de Monsieur Steven Blaney, député de Lévis-Bellechasse, de Madame Lyse Routhier, représentante de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ainsi que de quelques anciens travailleurs du chantier.

Établi par Allison Davie en 1829, ce chantier rappelle de façon exceptionnelle la grande époque de la construction navale au Canada. En 1832, Davie y installa l'un des premiers plans de halage au pays, auquel s'ajouteront plus tard deux cales sèches flottantes. Principalement destinée à la réparation et au sauvetage des navires, cette entreprise d'une remarquable longévité, se consacra aussi à leur construction et à leur hivernage. Les activités du chantier se sont poursuivies jusqu'en 1989 et ont été ponctuées de plusieurs innovations techniques.

La plaque commémorative sera installée prochainement sur le site du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie, en bordure de la piste cyclable.

Lévis accueille des visiteurs français

Le 19 septembre dernier, Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis, a souhaité la bienvenue à une délégation en provenance de la région de Poitou-Charentes, dirigée par Mme Brigitte Tondusson, vice-présidente de la région Poitou-Charentes. La délégation comprenait une quinzaine de personnes et était organisée conjointement avec la visite de Mme Ségolène Royale au Québec.



Ces visiteurs français habitant une région comptant 1,7 million d'habitants, s'intéressent à l'économie sociale, particulièrement à l'expérience du Mouvement Desjardins dont le siège social est situé à Lévis. Mme Roy Marinelli les a entretenus des actions de la Ville de Lévis s'inscrivant sous le sceau de la coopération et du partenariat.

INVITEZ LA DIVERSITÉ DU CANADA
CHEZ VOUS

Devenez famille d'hébergement



Le projet Katimavik, le principal programme national de service volontaire pour la jeunesse au Canada, revient à Lévis pour une deuxième année consécutive. Le groupe comprend sept femmes et quatre hommes en provenance du Canada; ils arrivent le cœur plein d'énergie et la tête pleine de projets.

Ces personnes travaillent bénévolement pour les organismes communautaires suivants: Le comptoir alimentaire Le Grenier, GRT habitation Lévy, le Patro de Lévis, l'école Saint-Dominique, la Ressourcerie de Lévis, la maison de la

famille Chutes-Chaudière, le Centre de la Petite Enfance L'arc en ciel, l'école Notre-Dame, l'école La marelle et le Centre de la Petite Enfance Jardin d'Oseille. Cette expérience sera remplie de découvertes et d'expériences enrichissantes autant pour ses participants que pour la communauté.

Dans le cadre du programme d'apprentissage de Katimavik, ces voyageurs doivent séjourner 14 jours chez des familles de la région afin de mieux comprendre la réalité et la culture de ces gens. Pour certaines personnes, ce séjour peut se transformer en une véritable immersion linguistique. L'organisme est actuellement à la recherche de familles pour héberger les participantes et participants âgés de 17 à 21 ans, originaires des quatre coins du pays, pour la période du 25 janvier au 8 février 2008. Pour obtenir de l'information, veuillez appeler au 304-3337.



Saviez-vous que l'église Sainte-Jeanne-D'Arc fût recyclée?



Ancienne manufacture J.A. Boulanger & Cie
Fondation du patrimoine religieux du Québec (2003)

Les églises se voient parfois vendues et réaffectées à de nouvelles fonctions, la situation inverse, elle, est plutôt rare. On sera surpris d'apprendre que dans la première moitié du 20^e siècle, une ancienne manufacture de pièces en fonte fut recyclée en église. C'est pourtant le cas de l'église Sainte-Jeanne-D'Arc, sise sur la rue Saint-Laurent, dans le quartier Lévis.

Il faut préciser qu'au 19^e siècle, la bordure fluviale était tout désignée pour accueillir les industries. La présence de la voie ferrée et la proximité du fleuve, sans compter la place stratégique qu'occupait la Ville de Lévis avant la construction du Pont de Québec, expliquent en grande partie le fleurissement industriel de l'époque. Cependant, l'ouverture du pont reliant les deux rives a considérablement fait ralentir, voire même entraîner le déclin de l'activité industrielle à Lévis.

Cette activité économique a évidemment attiré beaucoup de résidentes et résidents, notamment des ouvriers, à venir s'installer dans le bas de la ville. Pour participer aux activités religieuses, ces paroissiens et paroissiennes devaient se déplacer soit à l'église Notre-Dame-de-la-Victoire ou encore à l'église Saint-David-de-L'Auberivière. En réponse à la demande « *des gens d'en bas* », une chapelle temporaire fût aménagée à même l'Hôtel

Victoria de l'anse Tibbits mais ne put suffire à la forte demande. C'est donc en 1929, lorsque la nouvelle paroisse Sainte-Jeanne-D'Arc a voulu desservir ses paroissiens, qu'elle y construisit son église sur la base de la structure de la manufacture J.A. Boulanger & C^{ie}.

Bien qu'on retrouve encore des similitudes entre la manufacture et l'église, notamment au niveau du plan du bâtiment et de sa modeste hauteur pour un lieu de culte, l'édifice a subi plusieurs modifications avant de prendre sa forme actuelle : rehaussement de la toiture, ajout d'un

histoire, la décoration intérieure a été bonifiée, et ce, jusqu'à tout récemment alors qu'un vitrail a été installé.

Même si les vocations industrielle et religieuse sont de nature très différentes, il résulte de ce recyclage un bâtiment qui répond très bien aux exigences du culte. On peut donc estimer que le passage entre l'industrie et la vocation religieuse s'est fait en harmonie, de sorte qu'aujourd'hui, on peut difficilement deviner le passé de ce bâtiment qui affiche fièrement son second rôle depuis plus de 70 ans.



Intérieur et extérieur de l'église Sainte-Jeanne-D'Arc
Fondation du patrimoine religieux du Québec (2003)

porche et d'un clocher, modifications des ouvertures et changement du revêtement extérieur. De plus, à plusieurs reprises durant son

LE GROUPE TRAQ

Sauvegarder le patrimoine ferroviaire



Il existe 22 compagnies ferroviaires au Québec et quelque 475 amateurs de voies ferrées; ils forment le **Groupe TRAQ**, soit le transport sur rail au Québec. Ce groupe oeuvre depuis 15 ans à sauvegarder le patrimoine ferroviaire. C'est à Lévis que cette organisation prépare une revue du même nom, la seule francophone, destinée à ses membres et traitant uniquement de sujets ferroviaires : actualités et activités ferroviaires, historique des gares du Québec, témoignages, etc.

Les locaux d'une superficie de 1000 pieds carrés, situés dans le quartier Charny, regorgent de mille et une trouvailles pour les intéressés. Ceux-ci sont d'ailleurs invités à visiter les lieux d'entreposage chaque premier samedi du mois, de 10 h à 16 h. Le classement y est impeccable! Au total, ces bénévoles ont emmagasiné 600 livres dont 200 en français, des centaines de sortes de revues parues, bien sûr les 53 revues TRAQ publiées à ce jour ainsi que près de 1 500 objets d'exposition.

L'exposition de trains miniatures en mouvement est toujours fort appréciée. Avec ses 300 pièces exposées sur 30 tables, les gens en ont plein la vue, particulièrement les enfants qui s'émerveillent devant le déplacement des trains. Cette exposition fut entre autres présentée lors des Journées de la culture.

Pour l'avenir, ce regroupement aimerait bien pouvoir restaurer leur fourgon à bagages, celui-ci deviendrait un lieu d'interprétation et d'exposition, car de l'histoire ferroviaire, Lévis en possède beaucoup. Saviez-vous que 80 % des résidents de Charny, dans les années 50, travaillaient au chemin de fer?

Une équipe de travail, composée de Messieurs Louis-François Garceau, Denis Fortier, Pierre L. Charron et Adrien D'Astous ainsi que de Madame Lucie Desrochers, a produit un calendrier relatant des faits historiques majeurs concernant le développement ferroviaire dans la région, agrémenté de photos et d'illustrations d'époque. Ce calendrier se veut l'un des modes d'autofinancement de l'organisme pour la survie de leurs activités. L'organisme reçoit aussi une subvention du Service des arts et de la culture de la Ville de Lévis ainsi que des dons.

Récemment, le **Groupe TRAQ** présenta un mémoire au comité consultatif chargé de réviser la Loi sur la sécurité ferroviaire au Canada. Ces gens travaillent aussi à l'organisation d'un colloque qui a lieu chaque année où se regroupent artisans, décideurs et amateurs de l'exploitation ferroviaire. Le prix Richard-Couture est remis chaque année à l'organisme ayant le plus contribué à l'essor du chemin de fer au Québec. Ce prix est remis, par le **Groupe TRAQ**, en l'honneur du cofondateur décédé depuis.

Calendrier des événements

NOVEMBRE

6 novembre ATELIER SUR LE BUDGET

Par l'ACEF Rive-Sud
33, rue Carrier
Quartier Lévis
19 h à 22 h
10 \$ par personne
Information : 835-6633
www.acefrsq.com

7 novembre CONFÉRENCE LES OISEAUX AUTOUR DE CHEZ-SOI

Par la Société d'horticulture
de Lévis
Conférencier : Robert Morin
Maison des scouts
51A, rue Déziel
Quartier Lévis
19 h 30
Gratuit pour les membres et
5 \$ pour les non-membres
Information :
Jocelyne, 833-2317

7, 14 et 21 novembre COURS SUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Par l'ACEF Rive-Sud
33, rue Carrier
Quartier Lévis
De 19 h à 22 h
50 \$ par personne (ajouter
10 \$ pour un couple)
Information : 835-6633
www.acefrsq.com

9 novembre CONFÉRENCE L'ART PUBLIC

Par Rose-Marie Goulet
Collectif Regart
48, Côte du Passage
Quartier Lévis
De 19 h 30 à 21 h 30
Activité gratuite
Information : 837-4099

10 novembre COLLECTE ANNUELLE DE DENRÉES

(pour les paniers de Noël)
Par le Service d'entraide
Saint-Jean-Chrysostome
Local de l'organisme
1008, rue Saint-Paul
Quartier Saint-Jean-
Chrysostome
Information : 839-0749

11 novembre JOUR DU SOUVENIR CORPS DE CADETS

Cimetière de Charny
À 10 h 45
Information : Capitaine
Mélanie Carrier, 563-9281

11 au 24 novembre INSCRIPTION DES BÉNÉVOLES

Par la Guignolée
Saint-David
Quartier Saint-David-
de-L'Auberivière
Information : Laurier
Perreault, 839-4382

14 novembre CONFÉRENCE « COMPOSTER CHEZ SOI! SIMPLE ET ÉCOLO »

Par la Société d'Horticulture
de Saint-Nicolas
Conférencière :
Lili Michaud
Hôtel Bernières
(salle Saint-Nicolas)
À 19 h 30

Gratuit pour les membres et
6 \$ pour les non-membres
Information :
Pauline Gingras, 831-6834

14 novembre CONFÉRENCE DE BONS RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX POUR UNE BASE SOLIDE

Par le Centre d'action béné-
vole - SERS
Conférenciers : Guy Poulin
et Steeve Gignac
Coûts : 30 \$ membres et
40 \$ non-membres
Information : 838-4094
formationcabsers@hotmail.com

14 novembre MADAME PREND CONGÉ

Atelier de chandelles
Chalet Jean-Dumets
Information : 836-5415

16, 17 et 18 novembre EXPO-ART

Par les Scouts de Pintendre
Centre Raymond-Blais
Vendredi : 17 h à 22 h
Samedi : 10 h à 21 h
Dimanche : 10 h à 17 h

Information :
Linda Fontaine, 835-3900

17et 18 novembre MARCHÉ DES ARTISANS

Par le Cercle de Fermières
de Breakeyville
Édifice des Bâisseurs
22, rue Sainte-Hélène
Samedi : 11 h à 20 h
Dimanche : 11 h à 17 h
Activité gratuite
Information : Micheline
Rousseau, 832-0489

20 novembre ATELIER D'ESTAMPE EXPLORATION DU MONOTYPE

Par Christine Hamel
Collectif Regart
48, Côte du Passage
Quartier Lévis
De 19 h 30 à 22 h
Coût : 15 \$
(matériel fourni)
Information : 837-4099

21 novembre SOUPER DU CERCLE DE L'AMITIÉ MON BON RESTO FAVORI

1310, 1^{re} Avenue
Quartier Saint-Rédempteur
Information :
Denise Roy, 839-5283

21 au 25 novembre TOURNOI PROVINCIAL JUNIOR DE SAINT-RO- MUALD

Par le Club de hockey
Le Mission Junior AA de
Saint-Romuald
Aréna
Quartier Saint-Romuald
Information : Roger Tessier,
839-7815
www.missionstromuald.com

22 novembre au 16 décembre EXPOSITION PAR LUCIE DUVAL

Collectif Regart
(grande galerie)
48, Côte du Passage
Quartier Lévis
Mardi au dimanche
De 12 h à 17 h
Activité gratuite
Information : 837-4099

22 novembre au 16 décembre INTERLIGNE XI : « VESTIGE »

Par Marie-Eve Parent
Collectif Regart (petite
galerie)
Mardi au dimanche
De 12 h à 17 h
Activité gratuite
Information : 837-4099

24 novembre SOUPER SPAGHETTI

Par les Cadets de la marine
Pointe-Lévy
École Guillaume-Couture
70, Philippe-Boucher
Quartier Lévis
À partir de 17 h
Coût : 10 \$
Information :
Denis Roberge, 839-3875
denis.cadet.levy@sympa-
tico.ca, icilevis.com

24 novembre JOURNÉE IMPACT LOISIR

Par l'ARLPH
de la Chaudière-Appalaches
École L'Horizon
Quartier
Saint-Jean-Chrysostome
De 13 h à 22 h
Information : Marie-Caro-
line Gauthier, 833-4495

24 novembre CONCERT NOËL EN CHŒUR ET EN HARMONIE

Par l'Orchestre d'Harmonie
des Chutes et le Chœur du
Cégep de Lévis-Lauzon
Soliste invitée :
Johanne Bellavance
Église Notre-Dame
Quartier Lévis
20 h
Information : 839-5612

24 et 25 novembre SALON DU CADEAU

Par l'Association des artistes
de la Rive-Sud
Presbytère Saint-Nicolas
10 h à 18 h

29, 30 novembre, et 1^{er} décembre SALON DES ARTISANS

Par le Club Optimiste
de Saint-Nicolas

Place Saint-Nicolas
De 9 h à 21 h
(jeudi - vendredi) et de
9 h à 17 h (samedi)
Information : Doreen
Malovechko, 831-6318

30 novembre DISCO

Par le Club Optimiste
Bernières/Saint-Rédempteur
Centre communautaire
le Carrefour
Quartier Saint-Rédempteur
De 19 h 30 à 22 h
Coût : 3 \$
Information : Lolita Perron
ou Alain Savard, 836-8342

30 novembre, 1 et 2 décembre VENTE DE SAPINS

Par le Groupe Scout
Saint-Rédempteur
Garage Esso
Quartier Saint-Rédempteur
Vendredi (soir),
Samedi (journée)
Dimanche (matinée)
Coûts variables
Information :
Carl Castonguay, 831-2189

DÉCEMBRE

1^{er} décembre VENTE DU CHIFFONNIER

Par le Service d'entraide
de Saint-Romuald
289, rue de l'Église
Quartier Saint-Romuald
De 9 h 30 à 11 h 30
Information : Lison
Mailloux, 839-5588

1^{er} décembre COLLECTE DE DENRÉES (pour les paniers de Noël)

Par le Service d'entraide de
Saint-Romuald
Quartier Saint-Romuald
De 10 h à 17 h
Contribution volontaire de
denrées non périssables
Information :
Lison Mailloux, 839-5588

1^{er} décembre CLUB D'ÉCHECS OPTIMISTE

Par le Club Optimiste
de Saint-Nicolas
Chalet Jean-Dumets
De 9 h 30 à 11 h 30
Activité gratuite
Information : Jean Poirier,
831-2557

2 décembre CONCERT DE NOËL

Par les Corps de Cadets
Auditorium
de la polyvalente
Quartier Pointe-de-Lévy
À 14 h
Coût : 10 \$
Information : Capitaine
Line Bourgeois, 835-0340,
poste 2615

4 décembre ATELIER SUR LE BUDGET

Par l'ACEF Rive-Sud
33, rue Carrier
Quartier Lévis
De 19 h à 22 h
Coût : 10 \$ par personne
Information : 835-6633
www.acefrsq.com

4 décembre CONFÉRENCE L'ART CONTEMPORAIN POUR LES NULS

Par Catherine Charron-
Béland
Collectif Regart
48, Côte du Passage
Quartier Lévis
De 19 h 30 à 21 h 30
Activité gratuite
Information : 837-4099

5 décembre CONFÉRENCE / DÉMONSTRATION

Décorations naturelles
de Noël
Par la Société d'horticulture
de Lévis
Conférencière :
Ann Malenfant
Maison des scouts
51A, rue Déziel
Quartier Lévis
À 19 h 30
Gratuit pour les membres et
5 \$ pour les non-membres
Information :
Jocelyne, 833-2317

5 décembre MADAME PREND CONGÉ

Dîner de Noël
Manoir Montmorency
Information : 836-5415

5 décembre CONFÉRENCE LES DÉCORATIONS DE NOËL

Par la Société d'Horticulture
de Saint-Nicolas
Conférencière :
Nancy Guillot
Hôtel Bernières
(salle Saint-Nicolas)
À 19 h 30
Gratuit pour les membres et
6 \$ pour les non-membres
Information :
Pauline Gingras, 831-6834

8 décembre CONCERT DE NOËL

Par le Chœur La Bruyante et
le Chœur de Lac Etchemins
Église de Saint-Etienne-
de-Lauzon
À 19 h 30
Coût : 10 \$ (prévente),
12 \$ (à l'entrée) et
5 \$ (enfants moins de
12 ans)
Information : Margot
St-Laurent, 831-6755

8 décembre SOUPER DE NOËL

Danse avec orchestre
Par le Club de l'Âge d'Or de
Saint-David
18 h 30 à 24 h
Information :
Doris Carrier, 837-6643

8 décembre CONCERT DE NOËL

Par l'Orchestre symphoni-
que de Lévis et le Chœur du
Monde
Église de Saint-Romuald
20 h



Via Musique célèbre le 400^e de Québec en musique

À l'approche du 400^e anniversaire de la fonda-
tion de Québec, Via Musique fait connaître une
partie de sa programmation qui fera revivre, en
musique et en théâtre, cette époque. En plus du
public mélomane, l'auditoire s'élargira aux ama-
teurs d'histoire, de patrimoine, de théâtre ainsi
que des visiteurs en quête de découvertes.

Via Musique, en collaboration avec Disques
LYRES a également produit un livre-disque édu-
catif s'intitulant *Samuel : voyages, rencontres...
et musique*, évoquant en musique le parcours
de Samuel de Champlain ainsi que la musique
apportée en Nouvelle-France au cours des
générations suivantes.



LA RÉSIDENCE LES MARRONNIERS

Une visite à la mairie

C'est lors d'une activité sociale organisée par la résidence Les Marronniers qu'une vingtaine de résidentes et de résidents ont visité la mairie de Lévis. Ils ont eu l'occasion de se faire photographier en compagnie de la mairesse, Mme Danielle Roy Marinelli, et furent invités à apposer leurs signatures dans le Livre d'Or.





JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

À Lévis : on donne l'exemple et on s'active!

La population de Lévis fut conviée à prendre part à une marche animée se déroulant le 5 octobre dernier, afin de souligner activement la troisième édition de la journée nationale du sport et de l'activité physique. Le départ s'est fait devant l'hôtel de ville, situé dans le quartier de Saint-Romuald.

La mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy Marinelli, accompagnée d'employés municipaux ainsi que d'élèves des écoles avoisinantes, se sont unis pour participer à cette activité, donnant un exemple concret d'une pause active. Les employés de la Ville démontrent ainsi qu'une simple activité, telle que la marche, peut être facilement insérée dans tout horaire quotidien. Le but de cette manifestation était de lutter contre la sédentarité et ainsi promouvoir l'activité physique, tout en tenant compte du quotidien souvent chargé des familles actuelles.

D'autres activités furent également présentées, générant de bonnes participations en famille et donnant ainsi un exemple aux jeunes d'une vie saine et active : un entraînement dans les escaliers du parc des Chutes-de-la-Chaudière, une marche guidée, alliant décor exceptionnel et bienfait de l'activité physique. Des stands furent également érigés pour offrir aux intéressés un programme d'entraînement en piscine, en patinage sur glace ainsi qu'à la course.



LES JEUX OLYMPIQUES SPÉCIAUX DU QUÉBEC

UNE PARTICIPATION D'UNE CINQUANTAINE D'ATHLÈTES DE LÉVIS



Une cinquantaine d'athlètes de Lévis participera aux Jeux olympiques spéciaux du Québec (JOSQ) dans cinq des 14 disciplines : athlétisme, quilles, natation, gymnastique et patinage artistique. Les disciplines de la natation et de la gymnastique ont été instaurées cet automne, suivant la demande des participants. Les athlètes lévisiens prennent part aux compétitions, mais encore, obtiennent d'excellents résultats, voire des médailles!

Les nageuses et nageurs prendront part au cours de l'année en cours, à six rencontres sportives, amicales et compétitives, dont le championnat provincial, les Finales régionales des jeux du Québec ainsi que le Défi sportif. D'ailleurs, la compétition provinciale se tiendra ici même à Lévis, au cégep Lévis-Lauzon, le 5 avril prochain. Il en va de même, avec un calendrier sportif chargé, pour tous les athlètes des autres disciplines. Les jeux nationaux d'hiver prendront place, en mars 2008, au sein de la programmation du 400^e de Québec.

« Tous ces athlètes participent fièrement à leur programme d'activité, même qu'ils voient à se dépasser d'année en année. C'est pourquoi nous travaillons constamment au développement de programmes spécifiques », explique Mme Marie-Caroline Gauthier, directrice de l'Association régionale du loisir pour les personnes handicapées.

Ce sont des bénévoles qui s'activent à l'organisation de l'ensemble des rencontres sportives, dans le but d'offrir aux personnes ayant une déficience intellectuelle, un milieu propice à leur épanouissement de même que pour leur entourage. La joie des participants est la grande force qui les motive.

Les JOSQ s'appuient de 1 000 bénévoles pour organiser plus de 80 événements chaque année et offrir des programmes d'entraînement récréatifs et compétitifs par des entraîneurs certifiés.

GALERIE D'ART DES DEUX PONTS

EXPOSITION : Élans du cœur

L'exposition intitulée *Élans du cœur*, de Anne Gourdeau Borgeat, sera présentée jusqu'au 2 décembre 2007, à la Galerie d'Art des Deux Ponts. Tableaux et pièces d'art textile seront exposés permettant la découverte des techniques de peinture, de collages et crayons ou encore d'assemblage de matières textiles et de broderies.

220, route du Pont
Quartier Saint-Nicolas

Mardi, mercredi et jeudi :	13 h à 21 h
Vendredi :	18 h à 21 h
Samedi et dimanche :	13 h à 17 h
Lundi :	Fermé



NOUVEL HORAIRE DU CENTRE D'ARCHIVES HISTORIQUES

Depuis le 16 octobre 2007, il est maintenant possible d'accéder aux installations du centre d'archives historiques du Service des arts et de la culture pour découvrir les principaux fonds d'archives maritimes qui y sont conservés. Une salle de consultation a été nouvellement aménagée pour recevoir sept chercheurs à la fois : les mardis de 13 h à 16 h et les mercredis de 9 h à 12 h. Il sera aussi possible de consulter les archives en dehors de cet horaire, sur rendez-vous seulement.

Le local des archives est situé au 4010 rue St-Georges, quartier Lévis.
Pour prendre rendez-vous : 838-6147 ou nmorissette@ville.levis.qc.ca.





Même si le programme des activités du Service des bibliothèques a subi un régime minceur en octobre pour permettre le rodage du nouveau système informatique centralisé, reste que le menu est quand même appétissant.

Les tout-petits sont bien servis

Les deux populaires séries « Grelupin lit avec toi » et « La Mallette aux histoires » se poursuivent pour le plus grand plaisir des tout-petits. Animée par Isabelle Côté, la série « Grelupin lit avec toi » s'adresse aux 1 à 3 ans et vise à éveiller les enfants au plaisir du livre et de la lecture.



En novembre, la série traitera deux sujets particulièrement sensibles chez les enfants : les peurs et les frayeurs nocturnes ainsi que le fait de sucer son pouce. Huit représentations du premier thème intitulé « Qu'y a-t-il sous mon lit? » sont offertes dans cinq bibliothèques différentes. Quant au second thème « Le pouce ou la suce... c'est fini! », il est présenté 12 fois entre le 15 et le 30 novembre dans sept lieux différents.



Quant à la série « La Mallette aux histoires », elle s'adresse à une clientèle de 3 à 5 ans. L'attachant personnage qui trimballe sa valise pleine de livres n'est autre que Mamie Lucie alias Lucie Drouin. Pour garder les enfants dans l'ambiance de l'Halloween, l'activité de novembre les fera frissonner. Intitulées « Si tu aimes avoir peur... », les douze représentations de novembre s'échelonnent entre le 8 et le 24 novembre dans huit différents quartiers. Vous trouverez dans les bibliothèques tous les détails au sujet des lieux, dates et heures de toutes ces activités.

Activités pour adultes

Dans la foulée du Carrefour littéraire de Lévis qui s'est déroulé du 12 au 18 octobre, deux rencontres d'auteur sont au programme en novembre. Les deux invités sont des figures connues du paysage culturel lévisien : Arlette Fortin, auteure et organisatrice principale du Carrefour et Florian Lambert, auteur et chansonnier. L'accès à ces deux causeries est gratuit.

Le Club littéraire Le Signet reçoit Arlette Fortin, un souffle et une voix

- Le jeudi 1^{er} novembre à 19 h, à la bibliothèque Lauréat-Vallière. Réservation par téléphone au 839-5242 ou au comptoir de prêt de la bibliothèque.

De la période amérindienne à nos jours : présentation du document « L'histoire de Chaudière-Bassin »

- Le mercredi 7 novembre à 19 h, à la bibliothèque Francine-McKenzie. Réservation par téléphone au 839-0012 ou au comptoir de prêt de la bibliothèque.

Le grand JEU des associations

par le Service des bibliothèques

C'est facile! Pour chaque mot de la colonne de gauche, il se trouve une bonne définition dans la colonne de droite. Il suffit de les associer!

Aucun prix à gagner!

Les bonnes réponses seront dévoilées le 3 décembre prochain dans le méga cahier spécial publié dans le LÉVIS'informe.

Aussi : programme des activités hiver 2008

À ne pas manquer!
Un nouveau monde à découvrir!

1. UNICORN	a) Un système intégré de gestion de bibliothèque
2. NIP	b) Un nouveau bar dans le Vieux-Lévis
3. I-BISTRO	c) Emblème floral de la Ville de Lévis
4. MARGUERITE	d) Marque de maïs soufflé
5. CIGB	e) Nom d'un logiciel
	f) Catalogue en ligne
	g) Se retrouve sur une carte d'abonné
	h) Aucune de ces réponses
	i) Numéro d'identification personnel
	j) Futur nom d'une équipe de soccer de Lévis

Les bibliothèques municipales – heures d'ouverture

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arrondissement de Desjardins							
Pierre-Georges-Roy, 7, rue Mgr-Gosselin, quartier Lévis Tél. : 838-4122	13 h à 17 h	Fermé	13 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 21 h	11 h à 17 h
Marguerite-Poiré, 10, rue Giguère, quartier Lévis Tél. : 838-4143	13 h à 17 h	Fermé	13 h à 15 h	18 h à 21 h	Fermé	18 h à 21 h	13 h à 17 h
La Pintellect, 400, rue Gabrielle-Roy, quartier Pintendre Tél. : 838-6090	13 h à 17 h	Fermé	18 h à 21 h	Fermé	18 h à 21 h	13 h à 17 h	Fermé
Saint-David, 4, rue Olympique, quartier Lévis Tél. : 838-4127	Fermé	Fermé	18 h à 21 h	13 h à 17 h	18 h à 21 h	Fermé	13 h à 17 h
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est							
Francine-McKenzie, 100, place Centre-Ville, quartier Saint-Jean-Chrysostome Tél. : 839-0012	13 h à 17 h	Fermé	13 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 21 h	11 h à 17 h
Jean-Gosselin, 3315, avenue des Églises, quartier Charry Tél. : 835-8595	13 h à 17 h	Fermé	13 h à 17 h	18 h à 21 h	13 h à 17 h	18 h à 21 h	13 h à 17 h
La Clé, 22, rue Sainte-Hélène, quartier Breakeyville Tél. : 832-7903	Fermé	Fermé	Fermé	18 h à 21 h	Fermé	Fermé	9 h à 12 h
Lauréat-Vallière, 2161, chemin du Fleuve, quartier Saint-Romuald Tél. : 839-5242	13 h à 17 h	Fermé	13 h à 21 h	13 h à 21 h	18 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 17 h
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest							
Anne-Marie-Filteau, 220, route du Pont, quartier Saint-Nicolas Tél. : 835-8588	13 h à 17 h	Fermé	13 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 21 h	18 h à 21 h	13 h à 17 h
Albert-Rousseau, 711, avenue Albert-Rousseau, quartier Saint-Étienne-de-Lauzon Tél. : 831-6492	13 h à 17 h	Fermé	13 h à 21 h	13 h à 21 h	13 h à 21 h	Fermé	13 h à 17 h
Croque-Volumes, 1325, 7 ^e Rue, quartier Saint-Rédempteur Tél. : 831-4811	Fermé	19 h à 21 h	13 h 30 à 15 h 19 h à 21 h	19 h à 21 h	Fermé	Fermé	10 h 30 à 15 h

Pour plus d'information sur les services et les modalités d'abonnement, procurez-vous le dépliant du Service des bibliothèques, disponible dans tous les comptoirs de prêt.



PROGRAMME ÉDUCATIF

J'éco-agis, dans les écoles de Lévis

La Ville de Lévis poursuit sa campagne de sensibilisation et d'éducation dans le cadre de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ainsi, pour 2007-2008, l'équipe de techniciennes et techniciens en environnement du Service des matières résiduelles fera une tournée dans les écoles primaires avec un programme complet et adapté pour chacun des cycles scolaires. Les activités éducatives proposées aux écoles de Lévis sont gratuites et abordent les différentes composantes des 3R-V, c'est-à-dire la réduction, le réemploi, la récupération et la valorisation des matières résiduelles. L'objectif des rencontres, pour tous les âges, consiste à expliquer le cycle des matières résiduelles, l'impact des déchets sur l'environnement et à sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement à l'aide des 3R-V.

Pour les tout-petits

Nul doute que « Goulouvert », un personnage créé spécialement pour le programme s'adressant aux maternelles et au 1^{er} cycle aura la cote de popularité. Relevant des contes de lutins, Goulouvert invite les petits dans sa forêt enchantée qui malheureusement subira les assauts d'une trop grande production de déchets. Heureusement, Goulouvert et ses amis trouve-



ront ensemble des solutions pour redonner à cette forêt verdoyante ses lettres de noblesse. Une histoire à ne pas manquer!

Pour les jeunes du 2^e et 3^e cycle

L'activité d'une heure est basée sur l'interaction avec les élèves. Un diaporama, un jeu, des objets touche-à-tout et une chanson agrémentent l'activité. Les élèves deviennent des apprentis spécialistes de la réduction des déchets et s'engagent à éco-agir à l'école comme à la maison.

On aura une belle relève d'éco-acteurs!

Au moment d'écrire cet article, déjà 60 classes sont intéressées à s'inscrire au programme et la tournée n'a débuté que le 23 octobre dernier. Pour 2007, tout est complet, au total, près de quarante groupes devraient être rencontrés d'ici la fin de l'année. Nous prévoyons en faire tout autant, sinon plus, en 2008.

Les enseignants ou responsables dans les écoles trouveront toutes les informations sur le site Internet de la Ville au www.ville.levis.qc.ca ou ils peuvent communiquer avec Info-collectes (835-8225).

Calendrier de la collecte des matières recyclables

QUARTIERS ET SECTEURS DE LÉVIS	DATE DE COLLECTE AUX 2 SEMAINES - BACS ROULANTS MATIÈRES RECYCLABLES
Lévis Collecte du lundi Collecte du mardi Collecte du jeudi Collecte du vendredi	29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre 30 octobre, 13 novembre, 27 novembre, 11 décembre 1 ^{er} novembre, 15 novembre, 29 novembre, 13 décembre 2 novembre, 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre
Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy Collecte le mercredi	31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre
Pintendre Collecte le mercredi	31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre
Saint-Jean-Chrysostome Collecte du lundi Collecte du mercredi Collecte du vendredi	29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre
Charny Collecte le vendredi	9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre
Saint-Romuald Collecte du lundi Collecte du vendredi	5 novembre, 19 novembre, 3 décembre, 17 décembre 2 novembre, 16 novembre, 30 novembre, 14 décembre
Saint-Étienne-de-Lauzon Collecte le jeudi	8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre
Saint-Rédempteur Collecte le jeudi	8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre
Sainte-Hélène-de-Breakeyville Collecte le mercredi	7 novembre, 21 novembre, 5 décembre, 19 décembre
Saint-Nicolas Collecte du mardi Collecte du jeudi	6 novembre, 20 novembre, 4 décembre, 18 décembre 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre

INFO-COLLECTES

835-8225

Calendrier des collectes 2007

Attention, les citoyennes et les citoyens qui n'ont pas reçu le calendrier 2007 pour la collecte des matières recyclables distribué dans le *Journal municipal* de décembre 2006 peuvent l'obtenir dans les bibliothèques de la Ville.

Le **LÉVIS'informe** est publié par la Direction des communications de la Ville de Lévis en collaboration avec les autres directions de la municipalité. Il est distribué gratuitement dans toutes les résidences et tous les commerces de la Ville.

Photographie : Ville de Lévis, Constance Lamoureux, Amélie Dumas
Illustrations : Ville de Lévis, eFRUCTOSE
Conception : eFRUCTOSE
Infographie : eFRUCTOSE
Impression : Les Presses du Fleuve inc., 100, avenue de la Cour, Montmagny
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Tirage : 58 200 exemplaires

Direction des communications
2210, chemin du Fleuve
Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5
communications@ville.levis.qc.ca

Renseignements concernant le journal : 839-2002

Ce journal a été rédigé selon les principes de la rédaction épïcène.

INFO-GÉNÉRALE
839-2002

INFO-CONSEIL
838-4964

INFO-LOISIRS
838-4001

AVIS-D'ÉBULLITION
835-4784

INFO-COLLECTES
835-8225

SITE INTERNET
WWW.VILLE.LEVIS.QC.CA